

Canal de Vaucluse, un fabuleux et vénérable ouvrage de 1 000 ans



Du 22 septembre au 7 octobre 2025, le débit et la hauteur d'eau du Canal de Vaucluse seront volontairement abaissés pour permettre les travaux indispensables à sa bonne gestion et à la sécurité de tous.

Cette mise en chômage consiste en un abaissement artificiel du débit et de la hauteur d'eau du Canal de Vaucluse afin de nettoyer le lit, d'en ôter les embâcles, de faucarder la végétation aquatique, de



débroussailler les berges, en somme : de libérer le canal de tout obstacle au bon écoulement des eaux.

Le calendrier des opérations

Les 20 et 21 septembre, réduction progressive des débits et mise hors d'eau des ouvrages ; Le 22 septembre, démarrage effectif des travaux ; puis remise en eau progressive du 6 au 7 octobre.

Riverains, usiniers et conditions météorologiques

Les riverains et usiniers sont invités à profiter de cette période pour réaliser les travaux leur incombant, en respectant la date impérative de remise en eau au 7 octobre. En cas de conditions météorologiques défavorables ou de circonstances exceptionnelles, la fin du chômage pourra être reportée d'une semaine.

Les communes concernées

Les communes concernées sont Châteauneuf-de-Gadagne, Jonquerettes, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Vedène, Entraigues-sur-la-Sorgue, Sorgues et Le Pontet.







Mise en chômage du Canal de Vaucluse Copyright Syndicat mixte du Bassin des Sorgues

Le saviez-vous?

Le Canal de Vaucluse fût conçu par les chanoines de Notre-Dame des Doms afin de drainer la plaine des Sorgues constituée de marais et d'alimenter en eau Avignon, au $10^{\rm e}$ siècle. Il prend naissance à la prise du Prévôt, sur la commune du Thor et les eaux proviennent de la Sorgue d'Entraigues qui, elles-mêmes viennent de Fontaine-de-Vaucluse.

Avignon

Le canal de Vaucluse descendait la rue des teinturiers jusqu'à l'entrée de la rue Bonneterie. Apport doublé par les eaux de la Durance, au 13^e siècle avec l'installation de moulins à blé, alimentant les papeteries, les fabriques de soie, de draps, de teintureries, les ateliers de garance, l'usine de cantarel. En 1406, un document de voierie désigne le canal comme 'grand Sorgo'. En 1477, le Conseil de la ville demande la déviation des eaux de la Durance pour ne conserver que celles de Fontaine de Vaucluse pour la pureté, l'éclat et la vivacité des couleurs des étoffes baignées par les eaux.

Le canal de Vaucluse est géré par le Syndicat mixte du Bassin des Sorgues

Le canal cesse d'être géré par le Chapitre métropolitain d'Avignon à La Révolution, puis placé sous l'autorité du préfet de Vaucluse, puis du 'Syndicat des eaux du canal de Vaucluse'. Le canal reçoit les eaux pluviales de Châteauneuf-de-Gadagne, Jonquerettes, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Vedène, le Pontet et Sorgues. Le Canal de Vaucluse est classé en rivière ce qui permet aux pêcheurs possédant le permis de s'installer sur ses berges.